



DEPARTEMENT DES LANDES  
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE PEYREHORADE  
CANTON D'ORTHE ET ARRIGANS

## DECISION DU MAIRE

N° DMa2025-052

**OBJET : Signature d'un devis auprès de la société GASSUAN pour l'achat de 5 souffleurs thermiques HUSQVARNA 570 BTS destinés aux services Voirie et Espaces Verts, pour un montant de 3 510 € TTC, avec reprise des anciens matériels.**

Monsieur le Maire de la Commune de Peyrehorade,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

VU le Code de la commande publique du 1er avril 2019 ;

VU l'article L.2122-1 du Code de la commande publique autorisant la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable lorsque le besoin est inférieur à 40 000 € HT ;  
VU l'article R.2122-8 du Code de la commande publique permettant la conclusion de tels marchés sous réserve du respect du besoin, d'une bonne utilisation des deniers publics et de l'absence de contractualisation exclusive ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du **16 mai 2025** donnant délégation au Maire pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le budget primitif 2025 adopté le 10 avril 2025 et les crédits disponibles au chapitre correspondant ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de remplacer 5 souffleurs thermiques utilisés par les Services Techniques (3 pour la voirie et 2 pour les espaces verts) ;

**CONSIDÉRANT** le cahier des charges technique élaboré par la commune ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société **GASSUAN**, en date du **19 septembre 2025**, proposant cinq souffleurs thermiques **Husqvarna 570 BTS**, pour un montant total de **2 925 € HT** soit **3 510 € TTC** ;

**CONSIDÉRANT** que la société GASSUAN propose la reprise des 5 anciens souffleurs pour un montant de **250 €**, effectuée via une écriture distincte conformément au principe de non-contractation des dépenses et recettes ; **CONSIDÉRANT** le bon rapport qualité / prix de l'offre et la conformité du matériel aux exigences techniques définies ;



## DÉCIDE

### Article 1 :

D'approuver le devis de la société **GASSUAN**, sise RD 817 – 40220 TARNOS (SIRET 301 294 898 00012), et de lui attribuer l'acquisition de **5 souffleurs thermiques HUSQVARNA 570 BTS**, pour un montant de **3 510 € TTC**.

### Article 2 :

**De procéder parallèlement à la reprise des 5 anciens souffleurs pour un montant de 250 €, enregistrée via une écriture distincte conformément aux règles comptables applicables.**

### Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision et de la signature de tous documents afférents.

### Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, de sa notification ou de sa transmission au représentant de l'État. Le Tribunal peut également être saisi via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Fait à Peyrehorade, le 19 Novembre 2025**

Le Maire,

**Didier SAKELLARIDES**

